

Dr méd.

le 26.10.15

A QUI DE DROIT

6

CERTIFICAT MEDICAL

Je sous-signé, certifie que je suis le médecin traitant de la patiente sus-nommée, et atteste

- que cette patient a 90 ans
- qu'elle présente des difficultés d'audition
- qu'elle est de langue maternelle suisse allemande

Par conséquent, au vu de ce qui précède et quand-bien même sa capacité de discernement est conservée, il est tout à fait plausible que cette patiente ait mal compris les échanges téléphoniques avec la société "SuissePhone".

Annexes:
Copies à:

Dr méd.